

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 233

présenté par

M. Abad, M. Dassault, M. Berrios, Mme Boyer, M. Brochand, M. Censi, M. Chrétien, M. Christ, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Couve, Mme Fort, M. Gandolfi-Scheit, M. Gest, Mme Guégot, M. Luca, M. Alain Marleix, M. Marty, M. Mancel, M. Menuel, M. Moreau, M. Nicolin, M. Quentin, M. Reiss, M. de Rocca Serra, M. Siré, M. Suguenot, M. Vitel, M. Voisin, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Duby-Muller, Mme Genevard, M. Thévenot, M. Sturni, M. Fromion, M. Morel-A-L'Huissier, M. Solère, M. Bouchet, M. Straumann, M. Philippe Armand Martin, M. Teissier, M. Debré, M. Saddier, M. Accoyer, M. Dive, M. Marsaud et M. Delatte

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur la coordination des aides publiques à la création d'entreprises.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le financement des aides publiques à la création d'entreprises représente une dépense annuelle d'environ 2,7 milliards d'euros. Mais il existe un foisonnement d'acteurs dont la coordination s'avère difficile.

L'État est loin d'être l'acteur principal de l'aide à la création d'entreprise.

La mise en de encore des dispositifs repose sur de nombreux opérateurs publics dont la Caisse des dépôts et consignation, Oséo, Pole Emploi, et l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). Dans les territoires, les Dirrecte, mettent en œuvre les dispositifs.

Comme l'explique Jean-Charles Taugourdeau et Fabrice Verdier dans le rapport d'information n°763 intitulé Trente propositions pour favoriser et accompagner la création d'entreprises : « La coordination de ces acteur sur un même territoire est la condition indispensable d'une offre de

service lisible et complète. Compte-tenu de la diversité des intervenants, la tâche est particulièrement difficile. De l'État est attendu qu'il coordonne ces différents acteurs et pallie les lacunes locales ou partenariale pour assurer, à plus long terme, la bonne couverture du territoire et des besoins.(...) c'est loin d'être le cas. »